

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

Approbation compte rendu du 09/03/2017 à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Muriel Garnier

01 – 05 Affectation des résultats 2016

Budget Principal

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016, DECIDE d'affecter en 2017 les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Compte 001 « Déficit antérieur reporté »..... – 159 967.82 €

Compte 1068 « Excédents capitalisés » 178 707.11€

Compte 002 « Excédent antérieur reporté»..... 239 280.54 €

Budget Annexe Locaux commerciaux

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016, DECIDE d'affecter en 2017 les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Compte 001 « Déficit antérieur reporté »..... – 25 806.56 €

Compte 1068 « Excédents capitalisés » 19268.92€

Budget annexe Régie Transport scolaire

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016, DECIDE d'affecter en 2017 les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Compte 002 « Déficit antérieur reporté »..... – 331.41 €

Compte 001 « Excédent antérieur reporté»..... 23 431.04 €

Budget Annexe Assainissement

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016, DECIDE d'affecter en 2017 les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Compte 002 « Excédent antérieur reporté »..... 9 849.67 €

Compte 001 « Excédent antérieur reporté»..... 69 305.93 €

Budget Annexe Zone Artisanale

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016, DECIDE d'affecter en 2017 les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Compte 002 « Déficit antérieur reporté »..... – 209 650.52 €

Compte 001 « Déficit antérieur reporté»..... - 17 683.02 €

06 à 10 – Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2017 de la commune de Saint Geniès des budgets annexes

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2017 les budgets suivants :

Budget Principal

Dépenses de fonctionnement... 1 102 626.04 €
Recettes de fonctionnement..... 1 102 626.04 €

Dépenses d'investissement..... 942 156.16 €
Recettes d'investissement..... 942 156.16 €.

Budget Annexe Locaux commerciaux

Dépenses de fonctionnement... 34 730.00 €
Recettes de fonctionnement..... 34 730.00 €

Dépenses d'investissement..... 39 165.56 €
Recettes d'investissement..... 39 165.56 €.

Budget Annexe Régie transport scolaire

Dépenses de fonctionnement... 30 500.00 €
Recettes de fonctionnement..... 30 500.00 €

Dépenses d'investissement..... 23 581.04 €
Recettes d'investissement..... 23 581.04 €.

Budget Annexe Zone artisanale

Dépenses de fonctionnement... 351 550.99 €
Recettes de fonctionnement..... 351 550.99 €

Dépenses d'investissement..... 98 899.47 €
Recettes d'investissement..... 98 899.47 €.

Budget Annexe Assainissement

Dépenses de fonctionnement... 16 849.67 €
Recettes de fonctionnement..... 16 849.67 €

Dépenses d'investissement..... 72 465.93 €
Recettes d'investissement..... 72 465.93 €.

11 – Vote des Taux des taxes directes locales 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Le conseil municipal, après délibération, DÉCIDE, à l'unanimité de ne pas augmenter ces taux qui s'établissent comme suit :

- taxe d'habitation : 12.06 %
- taxe foncière (bâti) : 10.53 %
- taxe foncière (non bâti) : 73.62 %

12 – Budget – Dotation pour provision risque contentieux

Monsieur Le Maire propose au conseil de renouveler la dotation pour provision risque contentieux lors du budget 2017 dans le cadre de la procédure juridique à l'encontre du Cabinet d'Architecture La Gare (Mr Joudineaud) ainsi que contre l'entreprise JEAN concernant le litige du revêtement non adapté de la place du Marché (Place de la Liberté) en provisionnant 7000€ sur le Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité de constituer la provision semi budgétaire tel que détaillée ci-dessus.

13- Signature d'un bail professionnel pour une activité paramédicale

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'installation sur la commune d'une nouvelle activité paramédicale, une naturopathe, et de sa demande de location d'une pièce dans la maison jouxtant la Mairie, achetée par la commune à la famille Chaminade (parcelle AN 94).

Le conseil municipal, après délibération,

- se réjouit de cette demande d'installation
- autorise M. le Maire à signer un bail professionnel au nom de la commune pour une activité paramédicale, avec effet au 1^{er} Mai 2017,
- fixe le montant mensuel du loyer à cent cinquante euros (charges comprises), et approuve le projet de bail professionnel qui lui est soumis.

14 – Chapelle St Marc Pelvezy – Reversement dons

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la fête de pays organisé à Pelvezy au mois de Septembre 2016 des dons ont été perçus par l'association « Mémoires et patrimoine » dans le cadre du projet de rénovation de la chapelle St Marc en Centre d'interprétation de la lauze.

L'association nous a reversé un montant de 9000€ et Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de l'encaisser et de l'affecter au projet détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à émettre un titre à hauteur de 9000€ afin d'encaisser le chèque de l'association au compte 1328 de l'opération « Chapelle St Marc »
- DEMANDE au Maire de l'affecter au projet de Centre d'interprétation de la lauze

15 – Participation voyage scolaire Collège St Joseph Sarlat

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention émanant du collège Saint Joseph à Sarlat pour le financement de trois voyages scolaires (Irlande, Barcelone, Bretagne) auxquels participeront trois élèves domiciliés sur la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE d'attribuer une subvention de cinquante euros par enfant.

QUESTIONS DIVERSES

- Devis pour élagages arbres : après discussion lors du précédent conseil et demande de devis, le conseil valide le choix de l'entreprise Arbovital
- Le Maire explique qu'un agent paysager du Conseil Départemental est venu voir les arbres le long de la RD 61 en bas du bourg. Le service paysager propose d'élaguer les arbres sous la Mairie et de couper les arbres qui gênent la visibilité au croisement des RD afin de les remplacer et de les planter plus loin de la route. Le conseil municipal à la majorité accepte de couper les arbres qui sont malades ou en mauvais état mais de conserver en l'état les arbres sains.
- Rémunération du placier : son contrat actuel est caduc car il a atteint la limite d'âge pour travailler. La seule solution possible est que la commune lui verse l'indemnité de régisseur et que le complément du revenu qu'il perçoit aujourd'hui lui soit verser par une association qui recevra une subvention. Le conseil, à la majorité (1 abstention) demande au Maire de se rapprocher de l'Amicale Laïque.
- Signalétique touristique : Le Maire explique aux conseillers que les gestionnaires de gîtes ou de chambres d'hôtes sont embêtés pour flécher leur activité au croisement des Routes départementales car le service des routes leur enlève leur panneau. Il propose au conseil d'étudier la possibilité que la commune achète les poteaux de panneaux de signalisation et que les propriétaires achètent leur réglette. Le conseil vote contre à la majorité.

Prochaines réunions du Conseil :

- le Jeudi 18 Mai 2017 à 20h30

